

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P.LAS-0014-9**

À toutes les personnes intéressées par un projet de règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A).

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné :

QUE le conseil a adopté à sa séance du 3 décembre 2012, un projet de règlement intitulé « *Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale LAS-0014 de manière à modifier les dispositions relatives à la démolition* », portant le numéro P.LAS-0014-9.

QU'UNE assemblée publique de consultation aura lieu le 14 janvier 2013 à 18 h 30, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE l'objet de ce règlement vise plus particulièrement les bâtiments dont l'usage est dérogatoire afin d'encadrer leur démolition et d'assurer la protection de certaines catégories de bâtiments. Les modifications ont également pour objet d'actualiser le règlement depuis l'adoption de la Loi sur le patrimoine et d'ajouter les autorisations visées par la Loi sur la qualité de l'environnement.

QUE ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55 avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 20 décembre 2012.

Marc Morin  
Secrétaire d'arrondissement

**PUBLIC CONSULTATION MEETING CONCERNING  
DRAFT BYLAW NUMBER P.LAS-0014-9**

To all interested persons in a draft bylaw concerning plans for construction and architectural integration (P.I.I.A).

PUBLIC NOTICE is hereby given:

THAT the Council has adopted at its meeting of December 3, 2012, a draft bylaw entitled « *Bylaw amending bylaw concerning plans for construction and architectural integration to modify the provisions relating to the demolition* » bearing number P.LAS-0014-9.

THAT a public consultation meeting will be held on January 14, 2013, at 6:30 p.m. in the City Borough Chamber located at 55 avenue Dupras, LaSalle. During this public meeting, the Mayor, or another member of Council, will explain the draft bylaw, as well as the effects of its adoption; and will hear those persons who wish to express themselves on the subject.

THAT the purpose of this bylaw is particularly for buildings whose use is derogatory to supervise their demolition and the protection of certain categories of buildings. The changes also have the objective to update the bylaw since the adoption of the Loi sur le patrimoine and add the permissions covered by the *Loi sur la qualité de l'environnement*.

THAT this draft bylaw does not contain specific provisions that makes it subject to approval by referendum.

The draft bylaw may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on December 20, 2012.

Marc Morin  
Secrétaire d'arrondissement